



EXTRAIT NO 547

DU PROCÈS-VERBAL DE LA 113^e RÉUNION DE

L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE EXTRAORDINAIRE DES SCIENCES SOCIALES

TENUE À GATINEAU LE 14 AVRIL 2021

Soutien aux personnels et étudiant·es de l'Université Laurentienne de Sudbury

ATTENDU la restructuration annoncée de l'Université Laurentienne de Sudbury, donnant lieu à l'élimination de près de 70 programmes et au licenciement de plus d'une centaine de professeures et professeurs ;

ATTENDU que les programmes de sciences sociales et les programmes en français sont particulièrement touchés par ces coupures ;

ATTENDU les conséquences dramatiques de ces décisions pour le parcours des étudiant·es de l'Université Laurentienne souhaitant poursuivre des études supérieures dans leur région et plus largement pour l'avenir de la francophonie ontarienne ;

ATTENDU que les missions et valeurs de l'Université Laurentienne rejoignent celles de l'UQO, notamment l'accessibilité de l'enseignement supérieur en français, le développement régional et les partenariats avec la communauté ;

ATTENDU que l'approche marchande adoptée pour cette restructuration n'est pas digne d'un établissement public d'enseignement supérieur et de recherche ;

L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE DES SCIENCES SOCIALES

DÉNONCE avec la plus grande fermeté les abolitions de programmes et les licenciements annoncés à l'Université Laurentienne ;

EXPRIME sa solidarité avec les personnels et étudiant·es de l'Université Laurentienne ainsi qu'avec les communautés de Sudbury, du Nord de l'Ontario et franco-ontarienne ;

APPUIE sans réserve les démarches des organisations représentant les groupes concernés afin que les autorités compétentes trouvent des solutions menant à la réouverture des programmes fermés et à la réembauche des personnels licenciés ;



INTERPELLE la direction de l'UQO afin qu'elle exprime son indignation et sa solidarité ;

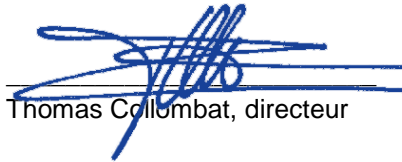
MANDATE la direction du département pour diffuser cette résolution auprès des personnes et organismes concernés.

PROPOSÉ PAR Mme Karoline Truchon

APPUYÉ PAR Mme Caroline Caron

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

EXTRAIT APPROUVÉ PAR :


Thomas Collombat, directeur